



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 03_2023_27

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 06/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 19 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ELEVES DU COLLEGE JULES VERNE A VILLEBON-SUR-YVETTE, HABITANTS DE LA COMMUNE DE VILLEJUST, DANS LE CADRE DE LEUR VOYAGE EXTRA-SCOLAIRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

CONDIDERANT la demande de subvention du collège Jules Verne, de Villebon-sur-Yvette, adressée à Monsieur Le Maire, par courriel en date du 24 mai 2023, demandant une participation pour les élèves résidant sur la commune de Villejust pour le financement d'un voyage extra-scolaire avec l'association sportive du collège à :

Voyage sportif à Buthiers du 15/05/2023 au 17/05/2023 inclus

CONSIDERANT que ce voyage concerne 3 élèves de Villejust ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une participation exceptionnelle aux élèves afin de les aider à réaliser leur voyage à hauteur de 30 euros par élèves.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

DECIDE de verser une participation exceptionnelle afin de financer le voyage scolaire susvisé à hauteur de 30 euros par élèves soit un total de 90 euros.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

DIT que le mandat correspondant sera émis au profit de l'agent comptable du Collège de Jules Vernes, avenue George Pompidou 91140 Villebon-sur-Yvette.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/06/2023*

*Le Secrétaire de Séance,
Pierre CAMBON*



*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

